



Prévoyance d'entreprise: l'essentiel en bref

Ayez la vue d'ensemble des **principaux faits et chiffres** sur votre prévoyance d'entreprise.

Chiffres-clés actuels

Rémunération en 2023

En 2023, les avoirs de vieillesse des assurés seront rémunérés à 1,0 %.

Taux d'intérêt de base en 2024

Pour 2024, le taux d'intérêt de base est provisoirement fixé à 0,5 %. Le Conseil de fondation décidera de la rémunération définitive pour 2024 en fonction de la performance et du taux de couverture en fin d'année.

Taux de conversion en rente

Le taux de conversion en rente demeure inchangé à 6,0 % en 2024 (valable pour les personnes qui partent à la retraite à l'âge de 65 ans et avec les rentes futures de conjoint et d'enfants de pensionnés assurées).

Prescriptions légales et cotisations

Montants-limites de la prévoyance du personnel en entreprise (BPVG)

Les montants-limites BPVG restent inchangés au 1^{er} janvier 2024:

- Seuil d'entrée CHF 14 280
- Salaire BPVG maximum assuré CHF 85 680

Fonds de garantie

La cotisation au fonds de garantie demeure inchangée en 2024 également. Pour les réunions de contrats BVFL au sein d'AXA Fondation Prévoyance d'entreprise (FL), la cotisation reste ainsi à 0,008 % du salaire assuré.

Assurance-accidents obligatoire (AAOFL): limite supérieure du salaire assuré

Pour 2024, la limite supérieure du salaire assuré dans l'assurance-accidents obligatoire reste inchangée à CHF 148 200.

Nouveaux services et offres

Nouveau portail clients «Services LPP myAXA» pour les employeurs

Au cours de l'année 2024, vous aurez accès à notre nouveau portail en ligne pour les entreprises, qui remplacera le portail wincoLink. De nombreuses fonctionnalités y ont été développées. En outre, notre portail clients myAXA a fait peau neuve et vous propose des services en ligne supplémentaires pour vous simplifier autant que possible les processus administratifs.

Vous obtiendrez davantage d'informations à ce sujet dans les prochains mois et nous vous accompagnerons étape par étape dans ce nouveau système.

Vous n'êtes pas encore inscrit sur le portail clients? Faites-le sans tarder: myAXA.ch.

Autres nouveautés concernant votre Fondation

Composition actuelle du Conseil de fondation

La Fondation dispose de deux organes: le Conseil de fondation et la Commission de prévoyance du personnel (CPP). Les tâches et les devoirs qui leur incombent figurent dans l'acte de fondation. Le Conseil de fondation se compose de quatre membres. Felix Tromp l'a rejoint le 1^{er} janvier 2024. Il remplace Rolf Brazerol, membre du Conseil de fondation, qui part à la retraite.

- Dennis Waech, président, AXA Vie SA
- Rolf Steiner, VP Bank AG, Vaduz
- Bernd Wurster, Hilcona AG, Schaan
- Felix Tromp, AXA Vie SA (depuis le 1^{er} janvier 2024)

Documents de fondation

Le Conseil de fondation n'a procédé à aucune adaptation des documents de la Fondation pour 2024. Les documents actuels sont disponibles en ligne sur wincolink.ch.

Aperçu de vos avantages

- Solutions de prévoyance sur mesure pour les entreprises et leur personnel
- Placement et gestion en pool de la fortune
- Stratégie de placement diversifiée et consciente des risques
- Taux de conversion équitables
- Centre de compétences local: Zollstrasse 20, 9494 Schaan.
Tél. +423 237 76 80, schaan.vorsorge@axa.ch.
[AXA-fondation-prevoyance-d-entreprise.li](https://www.axa-fondation-prevoyance-d-entreprise.li)